

ARRETE G-2024-32

**Arrêté de délégation de fonctions et de signature
à Monsieur Bruno JOLLÉ**

Le Maire de la Ville de Douarnenez

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-20 relatifs aux délégations de fonctions consenties par le Maire aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Vu la délibération n° DAG-24-03-03 du Conseil municipal du 28 mars 2024 prenant acte de l'élection de M. Bruno JOLLÉ en qualité de 7^{ème} adjoint au maire ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de donner délégation à M. Bruno JOLLÉ,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Bruno JOLLÉ, 7^{ème} adjoint au Maire, est délégué au sport.
Cette délégation comprend les questions relatives aux politiques publiques sportives, aux équipements sportifs, aux relations avec les associations sportives ainsi qu'à la surveillance et à la sécurité des plages maritimes.
À ce titre, il signera tous les documents concernant les affaires de cette délégation.

Article 2 : Sous notre surveillance et notre responsabilité, il est délégué dans les fonctions d'ordonnateur des dépenses et des recettes de la Ville de Douarnenez concernant les affaires sportives, concurremment avec nous.
À ce titre, il pourra procéder, dans le cadre de sa délégation,
- à la certification matérielle et conforme des pièces et documents concernant ces budgets,
- à la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives à l'appui des mandats de paiement,
- à l'ordonnancement des recettes et des dépenses de ces budgets.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à ce jour.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs sera adressée à :

- M. Bruno JOLLÉ, 7^{ème} adjoint au Maire,
 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Douarnenez,
 - M. le Trésorier de la Ville de Douarnenez,
 - M. le Préfet du Finistère,
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

À Douarnenez, le 9 avril 2024

Spécimen de signature
de M. Bruno JOLLÉ



Jocelyne POITEVIN,
Maire

